

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0205**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0205**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° est rendue nécessaire par le recalibrage de la rue Joannès Carret ainsi que la sécurisation de l'accès au périphérique Nord via l'échangeur Pierre Baizet, l'ensemble de ces travaux s'inscrivant dans les 2 opérations d'urbanisme de zone d'aménagement concerté (ZAC) des quartiers nord et sud de l'Industrie.

Le programme de cet équipement comprend la construction de 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires, d'un gymnase de 300 mètres carrés et d'un restaurant scolaire, pour une surface utile prévisionnelle totale d'environ 2 515 mètres carrés et 2 448 mètres carrés d'espaces extérieurs.

Par délibération n° 2005-2725 du 21 juin 2005, le Conseil de communauté a approuvé le lancement de ce nouveau projet de reconstruction d'un groupe scolaire, à réaliser dans le cadre d'un mandat, et a individualisé à cet effet une première autorisation de programme d'un montant de 1 674 400 € correspondant à la rémunération du mandataire et aux études de maîtrise d'œuvre.

Le 27 janvier 2006, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a attribué le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé, par décision n° B-2007-5204 du Bureau du 21 mai 2007. Ce concours a été classé sans suite en mars 2008.

Pour tenir compte des évolutions de programme et de la nouvelle configuration triangulaire de la parcelle (engendrant un plus gros coefficient correcteur de la surface utile, des surfaces et des aménagements différents des espaces extérieurs), l'enveloppe financière a été réévaluée à 9 200 000 €HT, soit 11 000 000 € TTC, par délibération n° 2010-1510 du Conseil du 31 mai 2010.

Par décision n° B-2011-2104 du 7 février 2011, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° au groupement d'entreprises Tekhne mandataire/Robert Cellaire Consultant/Astrius/Xavier Achaintre/Sylva Conseil/Acapella/Alain Clément Ingénierie (ACI).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

Décisions		Autorisation du Bureau donnée au directeur de la SERL de signer :			
Lots	Date de CPAO	les marchés	l'avenant n° 1	l'avenant n° 2	proposition d'avenants
Lot 1 : terrassements	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 2 : fondations pieux	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 3 : gros œuvre	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-4875 6 janvier 2014	
Lot 4 : charpente en bois, bardages en bois, couverture	procédure adaptée	n° B-2012-3612 8 octobre 2012	n° B-2014-5013 3 février 2014		modification du cahier des charges : + 8 %
Lot 5 : étanchéité	procédure adaptée	n° B-2013-3850 7 janvier 2013	n° B-2013-4185 13 mai 2013		modification du cahier des charges : + 2,97 %
Lot 6 : isolation par l'extérieur revêtement des façades	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 7 : métallerie	procédure adaptée	n° B-2013-3926 11 février 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014		
Lot 8 : menuiseries extérieures en bois	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013		
Lot 9 : menuiseries intérieures	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2014-5013 3 février 2014		modification du cahier des charges : + 4,22 %
Lot 10 : stores volets roulants	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 11 : doublages-cloisons	procédure adaptée	n° B-2013-4029 11 mars 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014		
Lot 12 : peinture revêtements muraux	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			modification du cahier des charges : + 2,45 %
Lot 13 : faux plafonds	procédure adaptée	n° B-2013-3850 7 janvier 2013	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014	
Lot 14 : sols scellés	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			modification du cahier des charges : + 2,96 %

Lot 15 : sols minces	procédure adaptée	n° B-2012-3612 8 octobre 2012			modification du cahier des charges : + 1,08 %
Lot 16 : chauffage VMC	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-402911 mars 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014	modification du cahier des charges : + 6,15 %
Lot 17 : plomberie sanitaire	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012 <i>(marché résilié suite à liquidation judiciaire)</i>			
	5 avril 2013	n° B-2013-4111 15 avril 2013			
Lot 18 : électricité courants faibles	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013	n° B-2014-5013 3 février 2014	
Lot 19 : équipement de cuisine	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 20 : ascenseur	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 21 : plateforme élévatrice	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012			
Lot 22 : voirie et réseaux divers (VRD), aménagements extérieurs	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013		
Lot 23 : espaces verts	27 juillet 2012	n° B-2012-3557 17 septembre 2012	n° B-2013-4185 13 mai 2013		modification du cahier des charges : + 7,88 %

Lot n° 4 : charpente en bois - bardages en bois - couverture

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08750 le 23 novembre 2012 à l'entreprise Franck Saine pour un montant de 585 085,67 € HT, soit 699 762,48 € TTC puis à 621 579,56 € HT, soit 743 555,13 € TTC après avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 4, il est nécessaire de recourir à l'avenant car une modification est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux : rehausser le sol du silo de la chaufferie à bois pour palier des dégâts très importants par gonflement des granulés de bois en cas de sinistre par fuite d'eau depuis le local chaufferie situé au-dessus du silo.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 10 340,00 € HT, soit 12 408,00 € TTC porterait le montant total du marché à 631 919,56 € HT, soit 755 963,13 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 8 % du montant initial du marché.

Lot n° 5 : étanchéité

Ce marché a été notifié sous le numéro 13-09073 le 4 mars 2013 à l'entreprise SES pour un montant de 298 903,67 € HT, soit 357 488,79 € TTC puis à 299 853,11 € HT, soit 358 624,32 € TTC après avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 5, il est nécessaire de recourir à l'avenant car 3 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- compléments d'étanchéité dans la chaufferie pour prévenir des dégâts importants en cas de sinistre par fuite d'eau depuis le local chaufferie situé au-dessus du silo,
- potelet de mise en sécurité pour des interventions ultérieures sur les toitures des préaux,
- couvertine de protection des poteaux en bois du mur antibruit le long de la cour élémentaire.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 7 921,23 €HT, soit 9 505,48 €TTC porterait le montant total du marché à 307 774,34 €HT, soit 368 129,80 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,97 % du montant initial du marché.

Lot n° 9 : menuiseries intérieures

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08459 le 25 septembre 2012 à l'entreprise Pierre Giraud pour un montant de 301 692,32 €HT, soit 360 824,01 €TTC puis à 306 312,82 €HT, soit 366 368,61 €TTC après avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 9, il est nécessaire de recourir à l'avenant car 3 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- complément d'habillage en panneaux de médium autour de poteaux métalliques,
- compléments de couvre joints,
- renfort de garde corps vitrés niveau R + 2.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 8 100,00 €HT, soit 9 720,00 €TTC porterait le montant total du marché à 314 412,82 €HT, soit 376 088,61 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,22 % du montant initial du marché.

Lot n° 12 : peinture - revêtements muraux

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08468 le 4 septembre 2012 au groupement d'entreprises Courtadon/Meunier pour un montant de 125 649,58 €HT, soit 150 276,90 €TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 12, il est nécessaire de recourir à l'avenant car 3 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- complément d'enduits pelliculaires sur des plafonds en béton,
- compléments de peinture sur des plafonds GS,
- compléments de peinture sur des plafonds en plaques de plâtre et joues.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 3 074,30 €HT, soit 3 689,16 €TTC porterait le montant total du marché à 128 723,88 €HT, soit 153 966,06 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,45 % du montant initial du marché.

Lot n° 14 : sols scellés - faïences

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08447 le 31 août 2012 à l'entreprise La Rhodanienne de carrelage pour un montant de 117 709,79 €HT, soit 140 780,91 €TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 14, il est nécessaire de recourir à l'avenant car 3 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- compléments de faïences dans les locaux des sanitaires,
- ajouts de tampons à carrelé dans les locaux d'entretien, poubelles et déchets,
- réalisation d'une chape en ciment + pose de grès cérame + plinthe dans les locaux de rangements de la salle de sports.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 479,00 €HT, soit 4 174,80 €TTC porterait le montant total du marché à 121 188,79 €HT, soit 144 955,71 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,96 % du montant initial du marché.

Lot n° 15 : sols minces

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08751 le 26 octobre 2012 à l'entreprise Aubonnet & Fils pour un montant de 118 114,35 €HT, soit 141 264,76 €TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 15, il est nécessaire de recourir à l'avenant car une modification est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux : compléments de revêtements souples dans les locaux de rangements de la salle de sports.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 279,08 €HT, soit 1 534,90 €TTC porterait le montant total du marché à 119 393,43 €HT, soit 142 799,66 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,08 % du montant initial du marché.

Lot n° 16 : chauffage - VMC

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08481 le 26 septembre 2012 à l'entreprise Boulesteix pour un montant de 771 722,15 €HT, soit 922 979,69 €TTC puis à 792 985,05 €HT, soit 948 410,11 €TTC après avenant n° 1, puis à 804 735,01 €HT, soit 962 510,07 €TTC après avenant n° 2.

Dans le cadre de ce lot n° 16, il est nécessaire de recourir à l'avenant car 7 modifications sont à prévoir au cahier des charges du marché de travaux :

- optimisation des installations dans la chaufferie en vue d'une meilleure gestion ultérieure par les services techniques de la Ville de Lyon, de palier à d'éventuels dégâts très importants en cas de fuite des canalisations transitant dans la chaufferie située au-dessus du silo à granulés de bois, de rajouter une séparation du silo en 2 réserves indépendantes en cas de nécessité de maintenance sur l'un d'entre eux, d'ajouter un capteur d'humidité d'alerte en cas de fuite, ajouter des clapets coupe feu (CF) et de modifier les circuits des gaines rectangulaires dans les locaux de la centrale à traitement d'air (CTA) sous toiture pour une meilleure accessibilité en phase de maintenance,

- renforcement des radiateurs dans les salles maternelles en rez-de-chaussée,

- ajout de sondes de pression sur les centrales de traitement d'air,

- renforcement de la ventilation du silo,

- rajouts de clapets CF dans la salle de sports,

- adaptation des modes de régulation des bouches de soufflages et de reprise des installations de traitement d'air,

- diverses moins values sur les prestations initiales du marché.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 14 480,08 €HT, soit 17 376,10 €TTC porterait le montant total du marché à 819 215,09 €HT, soit 979 886,17 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,15 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Lot n° 23 : espaces verts

Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08449 le 26 septembre 2012 à l'entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 43 240,29 €HT, soit 51 715,39 €TTC puis à 44 542,29 €HT, soit 53 272,58 €TTC après avenant n° 1.

Dans le cadre de ce lot n° 23, il est nécessaire de recourir à l'avenant car une modification est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux : augmentation des surfaces d'espaces verts suite au transfert du portail de service de la rue Carret à la rue des Docks, avec le remplacement de la zone correspondante initiale en espaces verts, et ajout d'une bande d'espaces verts entre la cour élémentaire et le trottoir de la rue des Docks pour éloigner les enfants du domaine public.

Cet avenant n° 2 d'un montant 2 105,00 € HT, soit 2 526,00 € TTC porterait le montant total du marché à 46 647,29 € HT, soit 55 803,79 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,88 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Pour les avenants présentés, le taux de TVA à 20 % a été appliqué alors que, pour les marchés initiaux, le taux de 19,6 % a été appliqué.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur Éric Brassart, directeur général de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 2 au marché n° 12-08750 conclu avec l'entreprise Franck Saine pour le lot n° 4 : charpente en bois - bardages en bois - couverture.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 10 340,00 € HT, soit 12 408,00 € TTC porterait le montant total du marché à 631 919,56 € HT, soit 755 963,13 € TTC,

b) - l'avenant n° 2 au marché n° 13-09073 conclu avec l'entreprise SES pour le lot n° 5 : étanchéité.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 7 921,23 € HT, soit 9 505,48 € TTC porterait le montant total du marché à 307 774,34 € HT, soit 368 129,80 € TTC,

c) - l'avenant n° 2 au marché n° 12-08459 conclu avec l'entreprise Pierre Giraud pour le lot n° 9 : menuiseries intérieures.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 8 100,00 € HT, soit 9 720,00 € TTC porterait le montant total du marché à 314 412,82 € HT, soit 376 088,61 € TTC,

d) - l'avenant n° 1 au marché n° 12-08468 conclu avec le groupement d'entreprises Courtadon/Meunier pour le lot n° 12 : peinture - revêtements muraux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 074,30 € HT, soit 3 689,16 € TTC porterait le montant total du marché à 128 723,88 € HT, soit 153 966,06 € TTC,

e) - l'avenant n° 1 au marché n° 12-08447 conclu avec l'entreprise La Rhodanienne de Carrelage pour le lot n° 14 : sols scellés - faïences.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 479,00 € HT, soit 4 174,80 € TTC porterait le montant total du marché à 121 188,79 € HT, soit 144 955,71 € TTC,

f) - l'avenant n° 1 au marché n° 12-08751 conclu avec l'entreprise Aubonnet & Fils pour le lot n° 15 : sols minces.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 279,08 € HT, soit 1 534,90 € TTC porterait le montant total du marché à 119 393,43 € HT, soit 142 799,66 € TTC.

g) - l'avenant n° 3 au marché n° 12-08481 conclu avec l'entreprise Boulesteix pour le lot n° 16 : chauffage - VMC.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 14 480,08 €HT, soit 17 376,10 €TTC porterait le montant total du marché à 819 215,09 €HT, soit 979 886,17 €TTC,

h) - l'avenant n° 2 au marché n° 12-08449 conclu avec l'entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour le lot n° 23 : espaces verts.

Cet avenant n° 2 d'un montant 2 105,00 €HT, soit 2 526,00 €TTC porterait le montant total du marché à 46 647,29 €HT, soit 55 803,79 €TTC,

dans le cadre des travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le directeur général de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O1255, le 31 mai 2010 pour la somme totale de 11 M€ en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - comptes 2313 et 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.